



Centre de la statistique de l'éducation

## Enquête sur les collèges et les instituts

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.'

### 1.1 Effectifs dans les collèges et les instituts selon le régime d'études<sup>1</sup> et sexe

	2003/04			2004/05		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Plein temps						
Temps partiel						
<b>Total</b>						

### 1.2 Nombre de diplômés<sup>2,3</sup> des collèges et des instituts, par genre d'attestation

	2003/04			2004/05		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Certificat						
Diplôme						
Degré						
<b>Total</b>						

#### Notes

1. Le régime d'études (temps plein et temps partiel) est défini suivant la définition de l'établissement répondant.

2. Pour les programmes qui donnent droit à deux attestations, indiquez que la première (1) ici.

3. Déclarez tous les élèves qui se sont vu décerner un diplôme entre le 1er août de l'année précédente et le 31 juillet de l'année en cours.

Au besoin, utiliser les symboles suivants :

- . : indisponible pour toute période de référence
- .. : indisponible pour une période de référence précise
- ... : n'ayant pas lieu de figurer

SQC/ECT-170-75428



Statistics  
Canada

Statistique  
Canada

Canada